

RAPPORT DE LA COMMISSION DU SITE DU TENNIS

SUR LE PRÉAVIS 2019-37

RELATIF AUX RÉPARATIONS DES COURTS DE TENNIS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de l'étude des réparations du terrain des courts de tennis, préavis municipal 2019-37, composée de Mmes Sylvie Aubert et Sylvette Grandchamp, de Messieurs Bernard Morel, Pierre-Yves Dénéreaz, Pascal Lerch et Sébastien Borgeaud, Monsieur Pierre Aubry étant excusé, s'est réunie, avec l'appui de Monsieur Daniel Traini de la commission des finances, le mardi 26 novembre à 18h00 en Salle de Municipalité, en présence de Messieurs les Municipaux Yves Jauner et Pierre-André Ischi, afin d'étudier ledit préavis.

En introduction, la Municipalité nous informe que la commission a été invitée à se réunir une nouvelle fois, malgré le fait que les terrains ont été entièrement rénovés au début de l'année 2017, car une crue exceptionnelle de la Venoge (janvier 2018) a inondé les installations. Cette venue d'une quantité d'eau non négligeable a occasionné des dégâts sur la surface de jeu, soulèvement de la moquette et apparition de nombreux plis ont été constatés le 23 janvier 2018 et déclarés à l'ECA sans délai.

Des premiers travaux de réparation ont été entrepris dès avril 2018. Cette intervention consistait en l'aspiration d'un maximum de sable présent sur le tapis de jeu afin de pouvoir supprimer les plis. Le sable supprimé a ensuite été reposé et le jeu a pu se dérouler sans problème durant tout l'été 2018. Le coût de cette intervention de CHF 19'044.40 a été payée par l'ECA.

A la fin de l'hiver 2018-2019, suite aux changements de températures, de nouveaux plis sont apparus. Etant plus nombreux, en particulier sur le court n°2, la pratique du tennis n'a pas pu se faire sur ce terrain, ceci dans le but de protéger les participants d'une éventuelle blessure. Les causes de ces nouvelles dégradations sont expliquées par le fait que les fibres du tapis sont probablement distendues ou cassées suite aux déformations mécaniques qu'elles ont dû subir durant l'inondation. La moquette ne peut plus absorber les différences de températures, il faut donc remplacer le tapis selon M. Allegro de Euroclay Suisse. Un avis a également été demandé à l'entreprise Implenia afin de savoir si l'enrobé bitumineux drainant posé sous le tapis n'a pas également été endommagé et M. Schneider a estimé, **avec des réserves** - cela ne pourra être confirmé que lors de la dépose complète de la moquette - que non la superstructure n'a subi aucun dégât.

Le montant des nouvelles réparations pour un remplacement total du tapis est de CHF 96'014.55 TTC auxquels sont ajoutés CHF 5'000.- afin de pallier aux divers et imprévus, pour un total arrondi de CHF 101'100.- TTC. La Municipalité ayant omis d'augmenter le montant de la couverture « Côtés Cour, Côté Jardin », les terrains n'étaient assurés que pour la somme de CHF 50'000.- et l'ECA ayant déjà payé la première réparation de CHF 19'044.40, la somme restante à payer est de CHF 70'145.-. L'ECA n'a pas souhaité rentrer en matière pour une plus grande prise en charge.

Etant donné l'importance des montants engagés – CHF 151'700 pour la seule réfection des courts – la commission s'étonne que l'ECA n'ait pas rendu attentive la Municipalité sur la couverture insuffisante

« Côté Cour, Côté Jardin ». Par conséquent, la commission encourage la Municipalité à poursuivre la discussion avec l'ECA dans ce sens.

La commission a demandé à la Municipalité à quel montant s'élèverait les travaux supplémentaires dans le cas où l'on constaterait finalement que l'enrobé bitumineux drainant venait à être également endommagé. Ce montant serait, selon une demande faite à l'entreprise Implenla, de CHF 50'000.-.

La Municipalité nous rappelle le caractère urgent de ce préavis, en effet un délai de 8 semaines est nécessaire à la fabrication du nouveau tapis, afin de pouvoir utiliser les deux terrains en 2020 et la commission comprend bien cet enjeu.

CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

De déposer l'amendement suivant qui ajoute deux points aux conclusions de la Municipalité :

5. D'accorder un montant supplémentaire de CHF 50'000 TTC dans l'hypothèse où l'enrobé bitumineux devrait être à refaire.
6. De prélever pour amortissement le montant net de CHF 50'000 sur le fonds de réserve du sport et jeunesse (9.282.500) ;

Et d'accepter les conclusions de la Municipalité du préavis municipal n°2019-37 telles que présentées.

Pour la commission du site du tennis

Sébastien Borgeaud, rapporteur 

Sylvie Aubert 

Pascal Lerch 

Pierre-Yves Dénéreaz 

Bernard Morel 

Sylvette Grandchamp 

Pierre Aubry 

Pour la commission des finances

Daniel Traini 